

Avis de consultation du public sur le Document Stratégique de Bassin Maritime des Antilles

Le Document Stratégique de Bassin Maritime (DSBM) est le cadre de référence et l'outil pour la mise en œuvre de la politique maritime à l'échelle du bassin maritime Antilles qui regroupe la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Il décline la stratégie nationale mer et littoral à l'échelle Antilles. Il est le fruit d'un travail de concertation entre les acteurs du monde maritime entamé en 2017, réunis au sein du Conseil Maritime Ultramarin du Bassin Antilles (CMUBA).

Documents consultables :

Les documents relatifs à ce projet, dont l'avis de l'autorité environnementale, seront consultables à partir du 24 décembre 2020:

- sur les sites internet de la Direction de la Mer de Guadeloupe et Martinique :
www.dm.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/le-document-strategique-du-bassin-r56.html
www.dm.martinique.developpement-durable.gouv.fr/consultations-publiques-et-avis-r49.html
- sur les sites internet de la préfecture de Guadeloupe et de Martinique :
www.guadeloupe.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-Consultations
www.martinique.gouv.fr/Publications/Consultation-Enquete-publique
- sur les sites du ministère de la mer et du ministère des outre-mers :
www.mer.gouv.fr
www.outre-mer.gouv.fr

Les renseignements sur le document stratégique de bassin maritime peuvent être obtenus durant toute la phase de consultation du public à l'adresse suivante : secretariat-cmuba@developpement-durable.gouv.fr ou auprès des Directions de la Mer de Guadeloupe et de Martinique.

Période de consultation :

Conformément aux dispositions de l'article R219-1-25 du code de l'environnement, les préfets de la Guadeloupe et de la Martinique mettent à disposition du public le document stratégique de bassin maritime des Antilles pour une période de 2 mois, à partir du 24 décembre 2020.

Participation :

Les observations et propositions du public pourront être consignées sur les registres déposés à cet effet dans les Directions de la Mer de Guadeloupe (Site de Jarry et Unité territoriale de Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et de Martinique, ou par voie électronique à l'adresse suivante : secretariat-cmuba@developpement-durable.gouv.fr

À l'issue de la présente phase de consultation du public, un compte-rendu des observations et propositions du public reçues et de leur prise en compte sera édité.

